

## France

## &gt;&gt; Epidémiologie

## &gt;&gt; L'AUTEUR

Valérie DUPHOT

Rédactrice permanente de La Dépêche Vétérinaire

## FCO : des réponses mais encore des questions

Une réunion organisée par l'Afssa sur la fièvre catarrhale ovine, le 21 janvier, à Maisons-Alfort, a permis à des experts de répondre aux questions les plus souvent posées par les acteurs des filières concernées. L'origine des sérotypes 6 et 8 est encore inconnue. Les animaux sauvages jouent un rôle marginal au plan épidémiologique.

Notre confrère Christophe Brard (président de la SNGTV\*) et Marc Gayet (président de la FNGDS\*\*) ont animé la table ronde qui a clos la réunion d'information et d'échanges sur le thème « Recherche opérationnelle sur la fièvre catarrhale ovine (FCO) en France : premières réponses » organisée par l'Agence française de sécurité des aliments (Afssa), le 21 janvier, à Maisons-Alfort. Des experts ont répondu à de nombreuses questions que se posent vétérinaires, éleveurs et autres acteurs des filières touchées par la FCO.

**Quelle est la probabilité d'émergence en Europe d'un nouveau sérotype du virus de la FCO ?**

Elle est inconnue. Notre confrère Philippe Vannier (Afssa) rappelle qu'il n'existe pas d'information précise sur l'origine des sérotypes exotiques 8 et 6, apparus dans la même région des Pays-Bas.

**Une surveillance européenne est nécessaire**

Plusieurs hypothèses sont avancées : introduction d'un animal infecté, utilisation d'un vaccin pentavalent contre la FCO d'Afrique du Sud, importation de fleurs accompagnées de moucheron Culicoïdes. Aucune étude n'a été faite pour savoir quels insectes étaient importés avec les plantes.

Philippe Vannier souligne l'importance d'élaborer des réseaux de surveillance au niveau européen pour connaître l'origine des virus importés.

**La FCO se transmet-elle à partir de vecteurs mécaniques ? Sa transmission est-elle possible sans vecteur biologique ?**

Notre confrère Stéphane Zientara (Afssa) indique que la maladie peut être transmise par des aiguilles ayant été utilisées chez un animal virémique.

**La transmission verticale et orale est démontrée**

Des travaux néerlandais sur des bovins ont démontré l'existence d'une transmission verticale et orale, donc sans l'intervention de Culicoïdes.

**Pourquoi observe-t-on des différences de morbidité et de mortalité entre les troupeaux touchés par le virus de la FCO ?**

Actuellement, on ne peut qu'évoquer l'influence de l'état sanitaire du troupeau, notamment la présence d'autres maladies, et l'état corporel des animaux. A l'inverse, le virus de la FCO n'induit pas d'immunosuppression.

**La faune sauvage intervient-elle dans l'apparition et la persistance de la FCO ?**

Si le virus circule dans la faune sauvage, notamment dans les populations de cervidés, Stéphane Zientara précise que les animaux sauvages jouent un rôle minime et marginal au plan épidémiologique.

**Les vaccins ne provoquent pas d'avortements****Les vaccins contre la FCO peuvent-ils provoquer l'apparition de la maladie ou des avortements ?**

Les vaccins utilisés en France contre la FCO sont inactivés et adjuvés. Stéphane Zientara explique qu'il n'y a aucun risque à vacciner un troupeau en cours d'infection par le virus, l'idéal étant quand même de vacciner avant que le virus circule. Il n'existe pas de cas documentés sur l'apparition de cas cliniques dans un troupeau correctement vacciné.

Si des animaux vaccinés sont PCR positifs pour la FCO, c'est qu'ils ont été infectés quelques mois avant la vaccination. Stéphane Zientara insiste sur l'efficacité et l'inocuité des vaccins utilisés en France.

**Vaccination possible dès 2,5 mois**

Des mises bas précoces survenant sur des vaches vaccinées contre la FCO et la naissance de veaux présentant des signes cliniques de la maladie ne sont pas dues au vaccin puisqu'il est inactivé. Ces cas apparaissent lorsque les vaccinations ont été effectuées en milieu infecté et résultent de l'action du virus sauvage.

**A partir de quel âge peut-on vacciner des jeunes issus de mères infectées par le virus de la FCO ou vaccinées ?**

Un avis de l'Afssa précise que la vaccination est possible dès l'âge de 2,5 mois. ■

\*SNGTV : Société nationale des groupements techniques vétérinaires.

\*\*FNGDS : Fédération nationale des groupements de défense sanitaire.

## &gt;&gt; GROS PLAN

## La FCO doit « fédérer les énergies »

En conclusion de la réunion d'information et d'échanges sur le thème « Recherche opérationnelle sur la fièvre catarrhale ovine (FCO) en France : premières réponses » organisée par l'Afssa\*, le 21 janvier, à Maisons-Alfort, notre consœur Monique Eloit, directrice générale adjointe de la Direction générale de l'alimentation, s'est dite satisfaite que le Réseau français pour la santé animale (RFSA) associe les différentes familles professionnelles autour d'un sujet comme la FCO, qui doit « fédérer les énergies ».

Elle a indiqué que les mesures de gestion prises par l'administration doivent parfois répondre à des impératifs d'urgence. Le programme de travail élaboré il y a un an apporte déjà des réponses. Il continue cette année et d'autres financements, publics et privés, doivent être trouvés.

« Je souhaite que cette année, la vaccination contre la FCO s'inscrive dans un système plus classique de fonctionnement », a précisé Monique Eloit. **V.D.**

\*Afssa : Agence française de sécurité sanitaire des aliments.